



# Code de Conduite Fournisseurs ITQ Security

Version mars 2023

Version mars 2023

**ITQ SECURITY** – entité d'ITQ GROUP - SAS au  
Capital de 1 000 000 € - RCS Meaux B 529 603 110

**ADRESSE**  
26, rue de la Maison Rouge  
77185 LOGNES

**MAIL**  
[contact@itagroup.fr](mailto:contact@itagroup.fr)

**TEL**  
+33(0)1 60 37 08 72

**WEB**  
[www.itagroup.fr](http://www.itagroup.fr)



a part of



## Code de conduite fournisseurs ITQ Security

Pour se développer en tant qu'entreprise respectée, le Groupe ITQ et sa filiale ITQ Security s'acquitte de sa responsabilité sociale d'entreprise dans une perspective mondiale cohérente et dans tous les aspects de ses activités. A cette fin, le Groupe ITQ a élaboré son Code de Conduite dont les principes énoncés ci-dessous doivent être suivis, avec la sensibilité sociale requise, conformément aux législations sociales nationales, aux règles de conduite internationales en vigueur et aux préconisations du Global Compact des Nations Unies.

- Intégrité dans les activités de l'entreprise.
- Harmonie avec l'Environnement.
- Respect des personnes.
- Harmonie avec la Société.

A partir de ce postulat, le Groupe ITQ a adapté son Code de Conduite à l'attention de ses fournisseurs pour leur permettre de bien comprendre les valeurs véhiculées par la Charte RSE, de les inciter à adhérer à son éthique sociale et à promouvoir ainsi une Société durable.

En conséquence, l'ensemble des fournisseurs du Groupe ITQ est encouragé à garantir le strict respect des principes cités ci-dessous, en particulier, ceux qui relèvent de la législation sociale et des règles internes en vigueur au sein du Groupe.

Version mars 2023

ITQ SECURITY – entité d'ITQ GROUP - SAS au  
Capital de 1 000 000 € - RCS Meaux B 529 603 110

**ADRESSE**  
26, rue de la Maison Rouge  
77185 LOGNES

**MAIL**  
contact@itagroup.fr

**TEL**  
+33(0)1 60 37 08 72

**WEB**  
www.itagroup.fr



a part of



## 1 Fournir des produits orientés client

### 1) Assurer la sécurité des produits

Lorsqu'ils développent / conçoivent de leur propre responsabilité des produits, les fournisseurs sont tenus de respecter les normes de sécurité définies par les lois et règlements pour ces produits.

### 2) Système de Management de la Qualité

Les fournisseurs sont invités à établir et mettre en œuvre un Système de Management de la Qualité (ISO 9001 ou autre système équivalent).

## 2 La libre concurrence et le commerce équitable

### 1) Proscrire toute entrave significative à l'exercice de la libre circulation.

Les fournisseurs ne doivent pas faire entrave à une concurrence loyale, transparente et libre.

### 2) Interdire l'abus de position dominante

Les fournisseurs ne doivent pas désavantager leurs propres fournisseurs par abus de supériorité.

## 3 Gérer les données confidentielles

### 1) Empêcher la fuite des clients et des tiers des informations confidentielles

Les fournisseurs sont tenus de contrôler et de protéger de manière adéquate leurs propres informations ou les renseignements confidentiels recueillis auprès de clients et de tiers et les informations confidentielles remises par des clients et des tiers.

### 2) Empêcher la fuite de renseignements personnels

Les fournisseurs doivent maîtriser et protéger les données personnelles de leurs salariés, clients et tiers de façon appropriée.

### 3) Les réseaux informatiques sécurisés contre les menaces

Il est attendu des fournisseurs qu'ils protègent leurs réseaux informatiques contre toute menace afin d'éviter tout préjudice à l'encontre de leur entreprise ou d'autres acteurs.

Version mars 2023



#### **4 Lutte contre la corruption**

Les fournisseurs ne doivent pas offrir et/ou bénéficier d'avantages inappropriés issus de leurs relations d'affaires avec leurs partenaires.

Ils doivent éviter, identifier et divulguer les situations de conflits d'intérêt avérées ou potentielles qui pourraient affecter leurs actions ou décisions professionnelles.

#### **5 Lutte contre le blanchiment d'argent**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en matière de blanchiment d'argent. Les fournisseurs ne doivent pas être impliqués dans des pratiques de blanchiment d'argent ou soutenir de telles activités.

#### **6 Contrôle strict des exportations et des importations**

Les fournisseurs doivent garantir l'efficacité de leur système de contrôle et appliquer scrupuleusement les procédures d'importation et d'exportation pour les marchandises ou pour les technologies associées selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

#### **7 Protection et utilisation des propriétés intellectuelles**

Les fournisseurs respecteront les droits de la propriété intellectuelle et n'iront en aucun cas à leur encontre.

#### **8 Participation à des actions anti-sociales**

Les fournisseurs ne doivent en aucun cas être exposés à des activités antisociales ou à d'autres éléments extérieurs susceptibles de compromettre la sécurité, l'ordre public et la vie des citoyens.

Version mars 2023



## 9 Garantir des pratiques responsables sur l'exploitation des minerais

Il est demandé aux fournisseurs de bannir l'utilisation et la fourniture des matières premières, composants, produits, ...qui contiennent de l'étain, du tantale, du tungstène, des minerais ou des dérivés de minéraux ainsi que de l'or qui sont produits illégalement dans des régions touchées par des conflits ou à haut risque d'insécurité. Ces dispositions préviendront toute accusation de complicité d'abus des droits de l'homme ou de destruction de l'environnement dans ces régions. Les fournisseurs sont appelés à mettre en place les mesures appropriées pour assurer des pratiques responsables sur l'exploitation des minerais.

## 10 Protection des actifs de l'entreprise

### 1) Détecter rapidement les fraudes

Les fournisseurs sont tenus de surveiller les actifs de leur entreprise en empêchant tous actes malveillants par la mise en place d'un système efficace capable de les identifier et de les traiter au plus tôt.

### 2) Gestion du risque dans les achats

Les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre une gestion quotidienne de leurs activités les plus exposées au risque pour assurer le maintien de leurs approvisionnements de marchandises.

## 11 Le respect de l'environnement mondial

### 1) Respect de la réglementation

Les fournisseurs doivent respecter les lois et réglementations relatives à l'environnement et concernant notamment :

- Le contrôle des produits chimiques dangereux dans les produits (REACH, ROHS, ...)
- Autorisation d'exploitation des installations (ICPE, ...)
- Tri et gestion des déchets
- ...

### 2) Système de gestion environnementale

Les fournisseurs sont invités à mettre en œuvre un Système de Management Environnemental (ISO 14001 ou équivalent).



a part of



3) Réduire la pollution de l'environnement (eau, sol, air)

Les fournisseurs doivent être en conformité avec les lois et règlements locaux en vigueur relatifs aux rejets aqueux, boues et émissions atmosphériques. Ils sont tenus de réduire un maximum la pollution au travers de critères d'appréciation adéquats, jugés nécessaires.

4) Promouvoir les économies d'énergie et de ressources en réutilisant, réduisant et recyclant (3R)

Les fournisseurs sont invités à définir leurs propres objectifs de performance en matière d'économies d'énergie et des ressources naturelles et de mettre en œuvre des actions continues et efficaces axées sur le concept des 3 R (Réduire – Réutiliser – Recycler).

5) Promouvoir la réduction de gaz de serre

Les fournisseurs sont invités à définir leurs propres objectifs de performance en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (audit énergétique, Bilan carbone si applicable), et mettre en place des actions continues pour générer de nouvelles réductions.

6) Promouvoir la réduction des déchets

Les fournisseurs sont invités à définir leurs propres objectifs de performance en matière de réduction des déchets et de mettre en place des actions continues pour générer de nouvelles réductions.

7) Communiquer sur les activités de préservation de l'environnement

Les fournisseurs sont invités à communiquer, auprès de leurs parties prenantes, de façon proactive et en toute transparence, sur les résultats de leurs actions en faveur de l'environnement.

8) Préserver la biodiversité

Les fournisseurs exercent leurs activités (Achats, ...) en tenant compte de la préservation de la biodiversité.

Version mars 2023



## 12 Respecter les droits de l'homme

- 1) Interdire le travail forcé
- 2) Bannir les traitements inhumains et la violation des droits de l'homme
- 3) Bannir le travail des enfants  
Les fournisseurs ne doivent ni embaucher des enfants en dessous de l'âge légal de travailler, ni leurs affecter un travail inadapté.
- 4) Les fournisseurs sont tenus d'interdire toutes formes de discrimination, en matière professionnelle, pendant la procédure de recrutement et d'embauche de personnel et de faciliter les principes d'équité et d'égalité des chances.
- 5) Il incombe aux fournisseurs de verser à leurs employés le salaire minimum légal ou supérieur et de ne pas procéder à des retenues sur salaire comme moyen d'action disciplinaire.
- 6) Les fournisseurs sont tenus de réglementer le temps de travail, les jours fériés et les congés de leurs salariés afin de ne pas dépasser le plafond légal.
- 7) Promouvoir la sécurité au travail et sensibiliser aux normes d'hygiène sur le lieu de travail  
Il est attendu des fournisseurs qu'ils évaluent leurs propres risques à la sécurité et qu'ils garantissent un environnement de travail sécurisé afin de prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail

## 13 Contribuer aux initiatives en matière de responsabilité sociétale

Les fournisseurs sont invités à engager des initiatives permettant de contribuer positivement au développement de la collectivité.

## 14 Être en harmonie avec la Société

- 1) Il est attendu des fournisseurs qu'ils communiquent les renseignements précis sur les produits et les services aux consommateurs et aux clients.
- 2) Il est attendu des fournisseurs qu'ils divulguent de manière transparente les informations de l'entreprise aux parties prenantes, indépendamment des obligations légales.

Version mars 2023



## Condition d'application du code de conduite

Le fournisseur informe ses collaborateurs et ses sous-traitants de sa conformité avec le « Code de Conduite Fournisseur » et veille à ce que ses sous-traitants acceptent et comprennent les termes du présent « Code de Conduite Fournisseur ».

Le fournisseur qui ne peut (entièrement) se conformer à ce « Code de Conduite Fournisseur » informe ITQ, de façon détaillée et documentée, sur les points de Non-Conformité et il indique dans quelle mesure il pourra être en Conformité avec le « Code de Conduite Fournisseur » et dans quel délai.

ITQ surveillera l'utilisation et les conditions d'utilisation du présent « Code de Conduite Fournisseur ». ITQ se réserve le droit d'auditer un fournisseur sur sa conformité au « Code de Conduite Fournisseur ».

ITQ pourra reconsidérer sa relation avec un fournisseur qui ne respecte pas le présent « Code de Conduite Fournisseur ».

## Acceptation Charte

Je soussigné [Nom – Prénom] \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Représentant la société \_\_\_\_\_

Reconnait avoir pris connaissance du Code de Conduite Fournisseur de la société ITQ Group et certifie que l'entreprise est conforme aux principes de ce code.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_